



Pense-bête de l'année de stagiaire



Septembre

- * Signez votre **PV d'installation** et déposez l'ensemble des pièces indispensables au paiement du salaire au plus tôt. Attention, même si le Rectorat s'efforce de vous payer votre premier salaire en septembre, des retards peuvent survenir dans la procédure (dossier incomplet, etc.).
 - * Vérifiez votre emploi du temps, il ne doit pas comporter d'heures supplémentaires : elles ne vous seront pas payées. Contactez-nous en cas de doute. Il faut agir rapidement.
 - * Déposez votre **dossier de reclassement** auprès du Rectorat, afin de convertir en ancienneté de certifié (ou d'agrégé, ou de CPE, etc.) les services antérieurs (effectués au sein de l'éducation nationale, de la fonction publique ou du privé). Demandez l'aide du SNES et SNUEP-FSU en cas de difficultés.
- Le « Mémo du Stagiaire » vous apportera toutes les explications nécessaires pour lire la **fiche de paye** à laquelle vous pourrez accéder sur le site [ENSAP](#) (après avoir créé votre compte).
- * Optez pour le remboursement aux frais réels si vous êtes éligible à l'IFF mais que celle-ci vous paraît en deçà des frais engagés pour vous rendre en formation : contactez la DIPE pour faire connaître votre choix
 - * Pensez à acquitter votre **cotisation syndicale** auprès du SNES ou SNUEP-FSU

Octobre

- * Assister à la **réunion de rentrée le mardi 8 Octobre à partir de 17h30** organisé par le SNES Lyon
- * Dans votre établissement de stage ont lieu les **élections de vos représentants au Conseil d'Administration**. Nous vous invitons à voter pour les listes SNES et SNUEP-FSU ;
- * Déposez votre **demande d'autorisation d'absence** auprès du secrétariat de direction avant les vacances de la Toussaint, afin de participer **au stage spécial stagiaires « Stage/Carrière et Mutation Inter académique »** organisé par le SNES-FSU le **mardi 19 novembre**.

Novembre

- * Commencez à **construire sereinement votre mutation inter académique**, en assistant au **stage du mardi 27 Novembre proposé par le SNES Lyon** toute la journée. L'opération étant complexe et nécessitant d'être bien conseillé, le SNES-FSU tient informés les stagiaires syndiqués à travers son site Internet mais surtout par l'envoi de brochures d'information papier. Nous mobilisons des militants pour vous aider (rencontres personnalisées et prioritaires pour les syndiqués).
- * Les **demandes de mutation** seront à formuler par Internet (SIAM sur Iprof) à partir de la mi-novembre. Vous devez établir une liste préférentielle d'académies où vous souhaitez être affectés à la rentrée 2020. La situation familiale prise en compte sera celle constatée au 31 août 2019.
- * Remplissez et renvoyez-nous la **fiche de suivi syndicale de votre dossier de mutation**, afin que nous puissions contrôler les diverses opérations liées aux mutations (erreurs de barème, de vœux, de situation personnelle, etc. Près du tiers des dossiers sont ainsi corrigés chaque année ...).
- * Prenez connaissance du reclassement retenu par le Rectorat. En cas de doute, contactez nous.

Décembre

Mi décembre, prenez connaissance sur [ASTUCE](#) des **rapports intermédiaires établis par votre tuteur et le chef d'établissement**.

Janvier

Dernière limite pour nous envoyer la fiche de suivi syndical pour la phase inter-académique des mutations. Les enseignants élus du SNES et SNUEP-FSU participent aux commissions chargées de contrôler les premières opérations de mutation, le barème par exemple. Ils se basent sur la fiche syndicale, et les documents que vous leur avez fournis, pour vous défendre efficacement. C'est important qu'ils disposent de toutes les pièces.

Février/ Mars

- * Déposez votre **demande d'autorisation d'absence**, si vous avez cours ou formation cette après-midi la, auprès du secrétariat de direction, avant les vacances de février, afin de participer au **stage spécial stagiaires sur les mutations Intra académique** organisé fin mars par le SNES Lyon en présence de commissaires paritaires des académies de Lyon et franciliennes.
- * Préparez sereinement votre mutation Inter académique en assistant au **stage du mercredi 18 Mars proposé par le SNES Lyon** l'après-midi.



Pense-bête de l'année de stagiaire



Avril	<p>* Au cours de la première quinzaine ont lieu les commissions paritaires d'affectation, pour la phase inter-académique. Les collègues du SNES et du SNUEP-FSU proposent toutes les améliorations possibles. C'est à la suite de ces commissions que vous connaîtrez votre académie pour la rentrée 2020. Il faudra alors très rapidement prendre contact avec le SNES ou le SNUEP-FSU de votre nouvelle académie pour obtenir les renseignements et les conseils qui vous permettront de formuler vos vœux d'affectation pour la phase intra-académique.</p> <p>* Prenez connaissance sur ASTUCE mi-avril des rapports de fin d'année rédigés par votre tuteur et le chef d'établissement. Et visez l'avis de ce dernier quant à votre titularisation (favorable/défavorable). Celui de l'inspecteur devrait suivre début Juin.</p>
Juin	<p>*Les enseignants élus du SNES et du SNUEP-FSU sont à nouveau en train de suivre votre dossier de mutation grâce à une nouvelle fiche syndicale mutation Intra académique, et cherchent à améliorer le projet de l'administration concernant l'affectation sur votre premier poste. Ils vous informeront le plus rapidement possible de votre affectation définitive, en général mi-juin.</p> <p>* Le jury académique se réunit afin de délibérer sur votre aptitude à être titularisé. Il s'appuie sur l'ensemble des rapports (tuteur, formateurs, etc.) et avis (chef d'établissement, IPR et directeur de l'ESPE). Un argument de plus pour tous les récupérer au fil de l'année. Fin juin, il convoque en entretien les stagiaires certifiés pour lesquels la titularisation est en balance. Pensez à consulter votre dossier administratif (de droit) et nous contacter : nous vous aiderons à le préparer.</p>
Juillet	<p>* A l'issue des entretiens éventuels, décision de titularisation, renouvellement ou licenciement pour les certifiés</p> <p>* Début juillet, CAPA pour les agrégés pour les décisions de titularisation et de renouvellement. Il faut attendre la CAPN de septembre pour les décisions de licenciement.</p>